

Débat d'Orientations Budgétaires



Conseil
municipal

27 Février 2024

Avis de réception en préfecture
04271428334 0210228201401-D1
Date de réception préfecture : 29/02/2024

SOMMAIRE

1 - Le Cadre réglementaire

2 - Le Contexte général : Situation Economique et Sociale

- ❖ Données macro-économique
- ❖ Contexte et finances locales
- ❖ Mesures législatives

3 - Situations et Orientations Budgétaires

- ❖ Finances et fiscalité
- ❖ Section de fonctionnement Recettes
- ❖ Section de fonctionnement Dépenses
- ❖ Section d'investissement Recettes
- ❖ Section d'investissement Dépenses

4 - Programmation des investissements

- ❖ Projets structurants
- ❖ Projets récurrents

5 – Analyse de la dette

6 – Budgets annexes : Eau et Assainissement

1 - Le cadre réglementaire

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes, les régions, les départements de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB s'effectue conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) présentant les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité, la structure et la gestion de la dette. Il ne s'agit pas d'un pré-budget mais bien d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif. **Le DOB a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2024, lors de laquelle les budgets primitifs 2024 seront soumis au vote.**

L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015, visant à améliorer la transparence financière des collectivités territoriales, a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les articles D.2312-3, D.3312-12 et D.4312-10 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisent le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018, loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022, a apporté de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Pour le DOB, une délibération avec vote est obligatoire. Elle permet de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux qui pourrait être porté devant la juridiction administrative.

Le cadre réglementaire

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement, comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunt minoré des remboursements de dette).
- Le débat d'orientation budgétaire dépend :
 - du contexte économique national et notamment de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPFP) 2018-2022 et de la loi de finances 2024 ;
 - de l'évolution du contexte socio-économique local : les relations financières avec les partenaires locaux tels que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, le Conseil Départemental.

2 – L'environnement économique : le contexte macro-économique

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2023	2024
Insee (déc. 2023)	+0,8%	/
Banque de France (déc. 2023)	+0,8%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2023)	+1,0%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,9%	+0,8%
FMI (oct. 2023)	+1,0%	+1,3%
Gouvernement (PLF 2024)	+1,0%	+1,4%
Prévisions annuelles Zone euro	2023	2024
BCE (déc. 2023)	+0,7%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2023)	+0,6%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,6%	+0,9%
FMI (oct. 2023)	+0,7%	+1,2%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2024
Insee (déc. 2023)	/
Banque de France (déc. 2023) - IPCH	+2,5%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,0%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+2,5%
Gouvernement (PLF 2024)	+2,6%
Prévisions annuelles Zone euro	2024
BCE (déc. 2023) - IPCH	+3,2%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,2%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+3,3%

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2023 et selon les données publiées par l'[Insee](#) le 12 janvier 2024, les prix à la consommation augmenteraient de **4,9 % en moyenne sur un an** (+ 5,7 % pour l'IPCH).

Selon les estimations de l'INSEE :

- En 2024, la croissance prévisionnelle de 1,4%, vient d'être ramenée à 0,9%, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie Française. Le principal soutien serait le rebond progressif de la consommation des ménages grâce à la décreue de l'inflation;
- En 2024, l'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) diminuerait sensiblement à +2,6%. La normalisation de l'inflation reposerait sur le ralentissement déjà constaté fin 2023 des prix alimentaires et des biens manufacturés;
- Le mauvais résultat de la balance commerciale en 2022 est lié en grande partie à la désindustrialisation Française (9% du PIB soit autant que la Grèce);
- Le déficit public en France reste proche de – 5 % du PIB sur 2022 et 2023 et devrait rester bien au delà des – 3 % en 2024.

DOB 2024 CM 27 Février 2024

2 - Le contexte local

L'inflation a encore impacté nos budgets prévisionnels

- On retrouve une baisse des recettes réelles de fonctionnement de (- 394 K€) en 2023 qui s'explique par l'absence de versement des budgets annexes mais compensée en partie par des recettes nouvelles (Escale, cantine, centre de loisirs, impôts, dotations)
- Malgré l'augmentation de nos dépenses réelles de fonctionnement (+ 492 K€) la CAF brute est maîtrisée (012 et pénalité SRU et remboursement trop perçu Taxe Habitation).
- L'augmentation du 012 + 7,5 % s'explique par les augmentations successives du point d'indice et les recrutements 2023 : Agents recenseurs / Bibliothèque / RH / ST + recrutements d'agents arrivés en cours d'année 2022 (2 directrices + 3 agents PM + 1 remplacement PM), coût supporté sur l'année complète en 2023
- Le budget reste fortement impacté par la hausse du coût des matières premières et des fluides dans un contexte inflationniste qui devrait perdurer sur le 1er semestre 2024 (Veauche fait partie d'un groupement d'achat d'énergie gaz et électricité auprès du SIEL qui demeure en charge de la consultation)
- Le retour de l'inflation pèse plus particulièrement sur le poste des achats et charges externes qui correspondent aux dépenses de consommation intermédiaire, aux achats de biens non stockables (eau, énergie...). Ce poste a été maîtrisé (- 50 K€) par des efforts collectifs (éco-gestes) et en application du plan de sobriété (notamment l'éclairage public).

EVOLUTION DE LA CAF

Dans un fort contexte inflationniste et le poids d'une dette vieillissante, nous avons pu maintenir une CAF nette satisfaisante.

En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
A - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF)	8 430 303	9 099 992	9 100 791	8 696 999	9 063 089	10 268 087,12	9 978 054,62
B - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)	7 233 406	7 574 697	7 507 927	7 385 417	7 806 696	8 051 991,07	8 543 950,01
A - B = CAF Brute	1 196 897	1 525 295	1 592 864	1 311 582	1 256 393	2 216 096	1 434 105
C - INVESTISSEMENT : Remboursement en capital des emprunts	683 613	703 310	723 709	778 172	820 061	831 070,35	823 873,10
CAF Brute - C = CAF Nette	513 284	821 985	869 155	533 410	436 332	1 385 026	610 232

Nos contraintes et nos risques

- Logements sociaux : Obligation Loi SRU : 20 % en 2034
Pénalités appliquées dès 2023 (135 K€ pour Veauche)**
- Plan d'Exposition au Bruit : Démarches engagées pour en réduire les Impacts**
- Modification PLU - Validation attendue en 2024**
- Dette vieillissante qui limite notre capacité d'emprunt**
- Impact du coût des matières premières sur l'ensemble des projets**
- Plan de Sobriété Energétique - Audit réalisé, plan pluriannuel et tableaux de suivi des consommations et coûts - Echéance 2030**
- Assainissement : mise en séparatif en concertation avec CCFE dans le cadre du transfert des compétences des budgets annexes**
- Conventions EPORA : Désengagement en cours de nos 2 conventions restantes**

Démographie

Strate de population	Superficie	Voiries
5 000 à 10 000 hab.	10,41 km ²	36 km 826*
Evolution Population légales en vigueur au 1^{er} janvier sur les 3 dernières années		
Population municipale	Comptée à part	Population totale
8 976 8973 9001 8 992	105 105 106 119	9 081 9078 9107 9 111
Population de 3 à 16 ans	Population intermédiaire	Population + de 70 ans
1 607	5 800	1 566 (+103 en 2024 Source CCAS)

Suite au recensement de 2023 :
la répartition de la population ci-dessus (**données au 01/01/2021**) sera actualisée au 01/01/2025

Etat civil

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mariages	30	25	29	19	30	22	35
PACS	6	30	28	33	32	18	33
Naissances	73	71	81	63	61	63	55
Décès	66	50	61	62	65	60	56
Solde naturel	7	21	20	1	-4	3	-1

Affaires scolaires

Effectifs scolaires	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Maternelle Pagnol	104	106	103	114	101	95	83	80	82
Elémentaire Pagnol	206	208	203	200	190	180	186	188	185
Maternelle Glycines	123	123	124	117	112	111	121	115	130
Elémentaire Glycines	228	231	225	223	218	209	205	216	206
Maternelle St Laurent	122	128	127	127	118	100	102	88	85
Primaire St Laurent	195	199	196	202	217	212	203	193	185
TOTAL	978	995	978	983	956	907	900	880	873

Fermeture d'une classe élémentaire sur Pagnol

Collège	611	624	668	715	745	751	751	772	779
TOTAL GENERAL	1589	1619	1646	1698	1701	1658	1651	1652	1652

**52,50% de Collégiens Veauchois
Carte scolaire en cours de révision**

Capacité maximale collège = 850

2 - Mesures législatives

✓ **Fiscalité :**

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives + 3,8 % (+ 128 k€ pour Veauche)

Augmentation des taux : + 8 %

✓ **Soutien à l'investissement local :** création d'un fond vert en soutien des investissements de transition écologique

✓ **Plan de sobriété énergétique**

Subventions d'investissement pour la rénovation énergétique

✓ **Filet de sécurité** – Pas éligible en 2024 comme en 2023

✓ **Amortisseur électricité** – Pas concerné compte tenu des tarifs contractuels du SIEL

✓ **Suppression progressive de la CVAE sur 2023 - 2024**

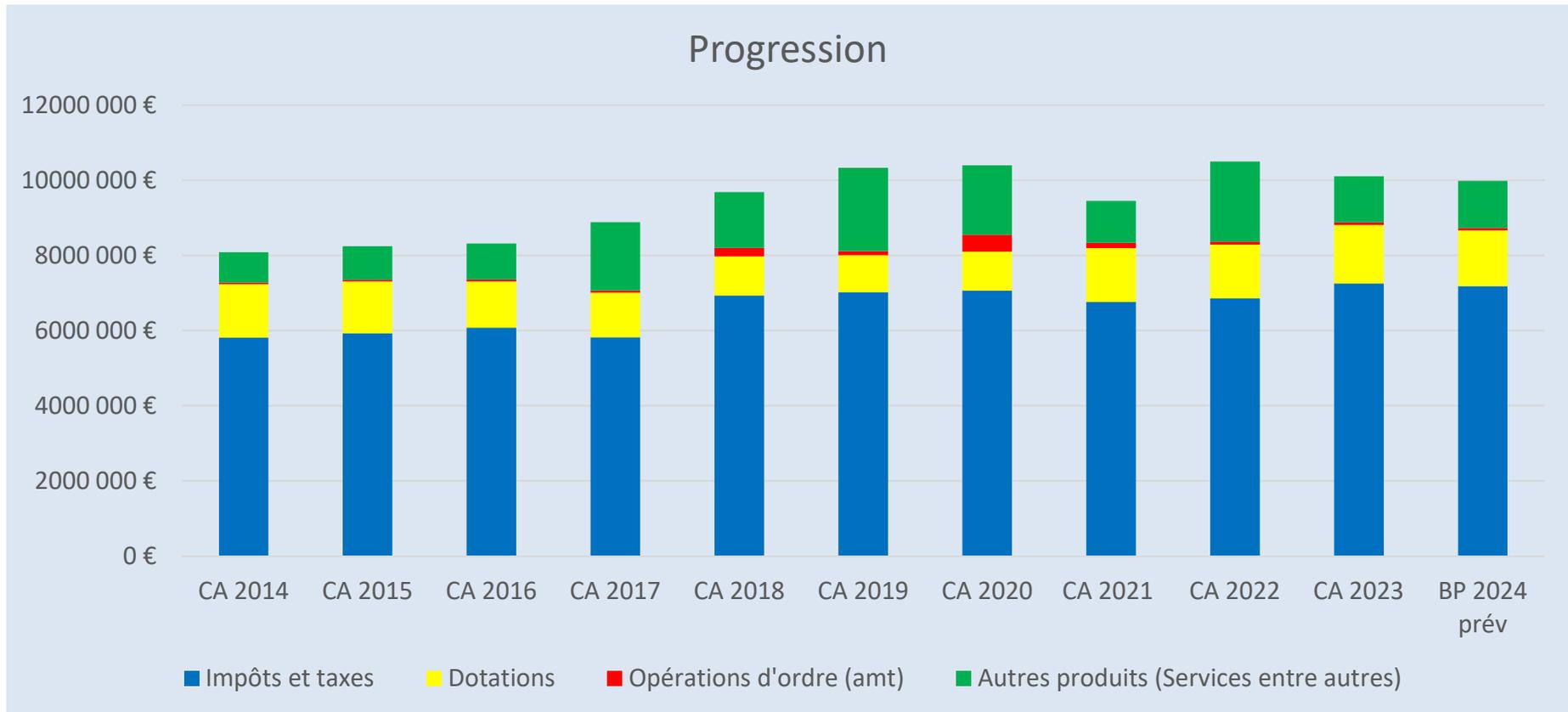
✓ **Légère augmentation de la DGF**

3 - Situation financière – Fiscalité

Imposition				
	Bases fiscales prévisionnelle 2023	Taux 2023	Taux 2024	Nationale Repère 2022
Taxe d'habitation	325 575	10,46 %	11,30 %	15,69 %
Taxe foncier bâti	12 888 000	30,79 %	33,25 %	39,45 %
Taxe foncier non bâti	84 100	27,23 %	29,41 %	52,41 %

- **2024 Hausse des taux (+ 8 %) pour financer principalement les charges de personnel imposées et non compensées, des augmentations toujours existantes des fluides et de l'alimentation, un nouvel organigramme plus efficient pour la qualité de nos services avec un meilleur accompagnement de l'ensemble de nos agents et afin de contribuer aux financements des projets structurants nécessaires au développement de la ville.**
- **Pour mémoire Hausse des taux : + 10 % en 2018, + 2 % en 2021**
- **Pour mémoire Hausse des bases : + 7,1 % en 2023**

Fonctionnement : Recettes 2023



Diminution importante des autres produits 2023/2022 due à l'absence de transfert des budgets annexes.

Les impôts et taxes représentent 71 % de nos recettes (65 % en 2022 et 71 % en 2021).

Fonctionnement : recettes - Dotations de l'Etat

Recettes DGF DSR



Montant 2018 : 650 778 euros
 - DGF : 333 970 euros
 - DSR : 316 808 euros

Montant 2019 : 646 925 euros
 - DGF : 311 131 euros
 - DSR : 335 794 euros

Montant 2020 : 667 494 euros
 - DGF : 293 658 euros
 - DSR : 373 836 euros

Montant 2021 : 648 753 euros
 - DGF : 267 994 euros
 - DSR : 380 759 euros

Montant 2022 : 634 177 euros
 - DGF : 234 239 euros
 - DSR : 399 938 euros

Montant 2023 : 680 878 euros
 - DGF : 237 015 euros
 - DSR : 443 863 euros

Attribution de compensation de CCFE :

2018 : 2 935 712 €

2019 : 2 877 633 €

2020 : 3 138 924 €

2021 : 3 172 663 €

2022 : 3 186 104 €

2023 : 3 195 371 €

Fonctionnement : recettes 2024 Attributions de compensation par CCFE

Commune	AC 2023	Majoration des AC pacte 2023	AC majorée
Veauche	3 186 104	409 364	3 595 468

Dès le 1^{er} janvier 2024 :

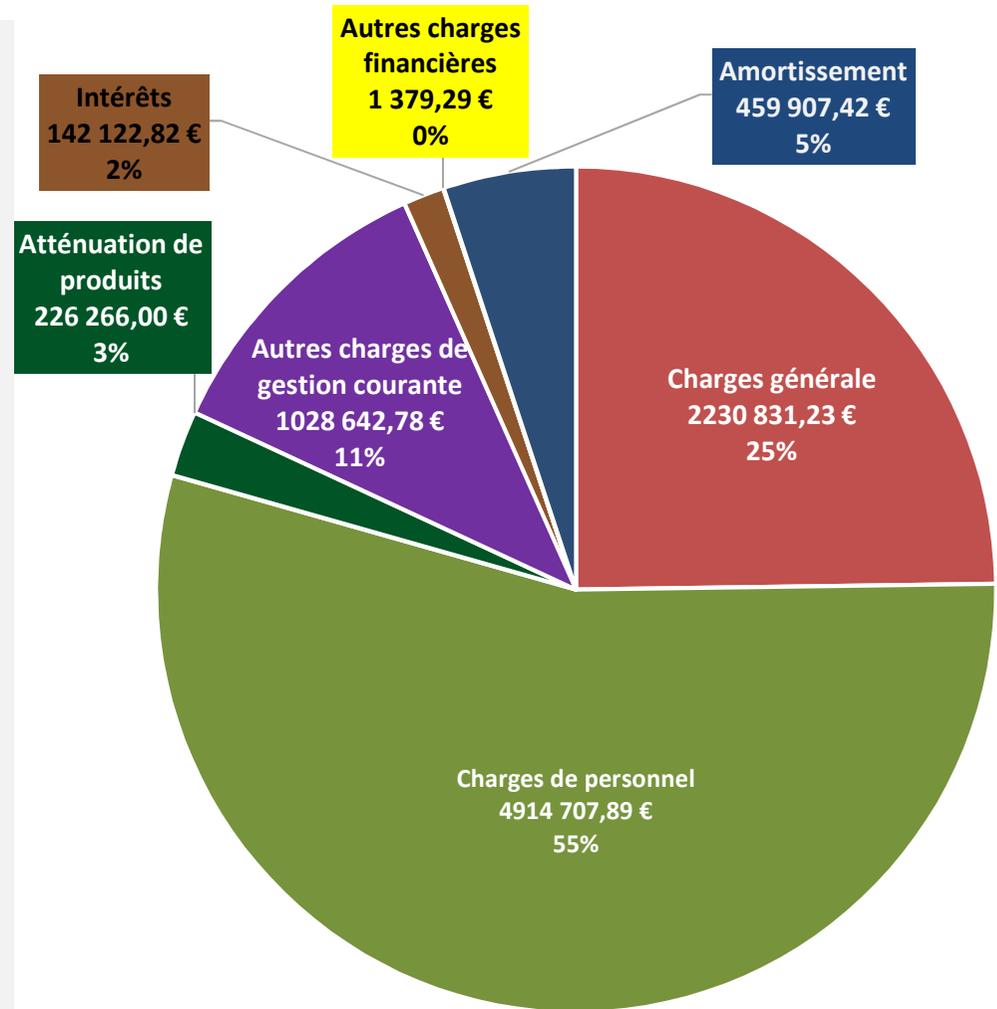
- Fin de la prise en charge du FPIC par la CCFE :
Impact pour la ville de Veauche : montant prélevé 25 969 € (donnée 2022)
- Prise en charge de la contribution SDIS par la CCFE :
Cotisation de la ville de Veauche : 290 646 € en 2023
Révision des AC pour neutraliser le coût pour la CCFE
- Impact financier pour la ville de Veauche :
 $409\,364 - 25\,969 - 290\,646 = + 92\,749 \text{ €}$

Fonctionnement : Dépenses 2023

- **Charges générales : Maitrisées (A/A-1 = -3,42%)**
- **Charges de personnel :**
 - Augmentations successives du point d'indice
 - Revalorisation indiciaire
 - Reversement 2 mois salaires ancienne DGS
 - Agents recenseurs + Recrutements 2023 + Remplacements et évolutions de carrières + Recrutements en cours d'année 2022 dont coût supporté sur l'année complète en 2023.

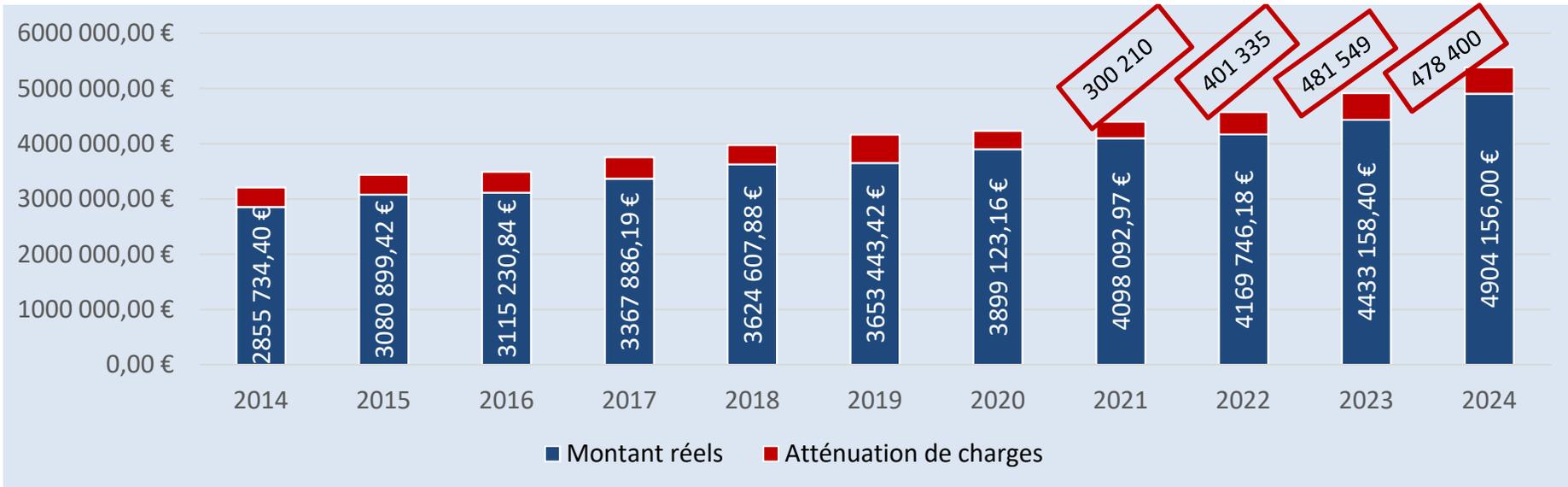
Un taux de charge de personnel ramené à 49,24 % avec les recettes d'atténuation de charges (budgets annexes et RELYENS)

- **Autres charges de gestion courantes :** En augmentation + 2,76% (Frais de mission, contribution maintenance éclairage public, subvention au CCAS)
- **Intérêt d'emprunt :** En très faible diminution
- **Autres charges :** Subventions exceptionnelles stables A/A-1



Les chiffres définitifs seront dans le CA en mars 2024

Fonctionnement : dépenses - Charges du personnel



2023 : Atténuations de charges = Remboursements RELYENS et budgets annexes (481 K€)
Total 012 : 4 914 – 481 = 4 433 K€

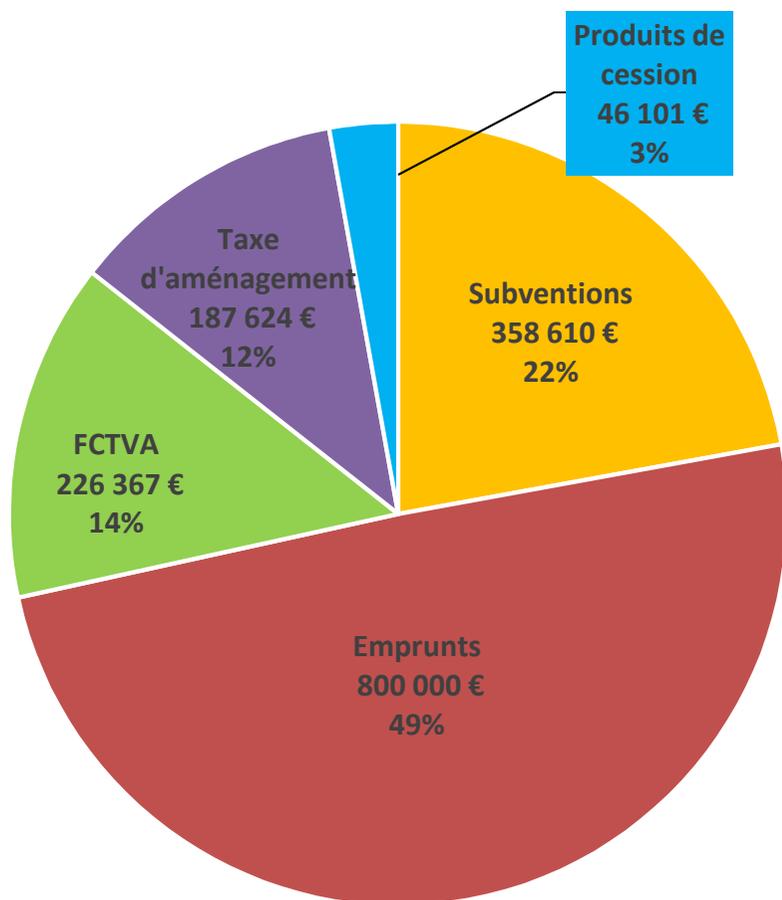
2021 : 120 agents (Au 31/12/2020)
2022 : 122 agents (Au 31/12/2021)
2023 : 121 agents (Au 31/12/2022)

Prévisionnel 2024 = 468 K€

- 187 K€ Remplacements et évolutions carrières
- 43 K€ Salaire ancienne DGS
- 180 K€ /an
- **Point d'indice**
- **RIFSEEP et primes**
- + 58 K€ augmentation assurance du personnel

Source : RSU

Investissement : recettes 2023



Subvention : 358 610 € en 2023

1 465 261 € inscrites en 2024 (Arrêtés attributifs reçus)

Emprunt : 800 000 € en 2023

2024 : prévisionnel 800 000 €

FCTVA : 226 367 € en 2023

203 102 € prévus en 2024

Taxe d'aménagement : 187 624 € en 2023

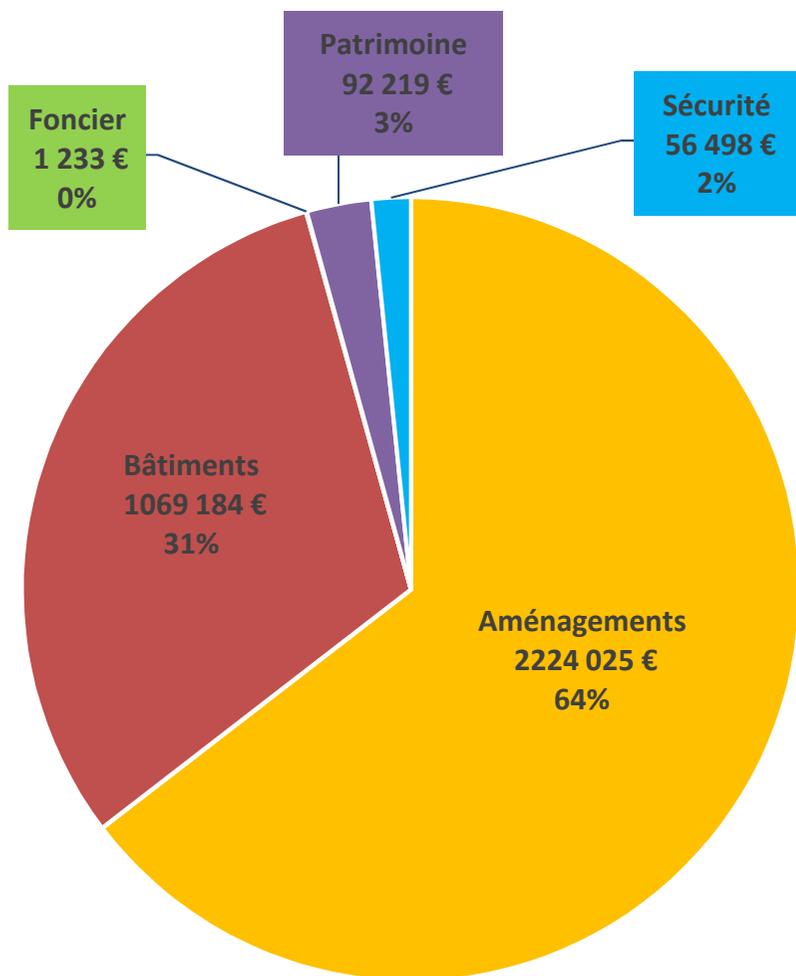
140 000 € prévision prudente en 2024

Produits de cessions : 46 101 € en 2023

(150 K€ en 2022, 246 K€ en 2021, 1130 K€ en 2020)

2024 : Les montants des Comptes Administratifs intègrent les recettes issues des cessions. Elles ne sont jamais inscrites au moment du BP.

Investissement : dépenses 2023



Aménagements : dont 54 % investis sur le Complexe Irénée Laurent, 34 % sur les réseaux et voiries (dont 527 K€ réseaux Paccard) et 8 % sur l'éclairage public

Bâtiments : plus de 93 % consacrés au Foyer des travailleurs (814 K€), les écoles (149 K€) et la Médiathèque (38 K€)

Patrimoine : PLU / Informatique / Matériel et équipements techniques

Sécurité : Extension de réseau électrique

Objectifs et orientations 2023 – 2026

☐ **Maintenir le développement d'un service public de qualité**

- Projets structurants
- Entretien du patrimoine
- Programmes en cours

☐ **Poursuivre une gestion budgétaire cohérente et maîtrisée**

- Plan de Financement Pluriannuel pour Investir
- Démarches actives en recherche de subventions

☐ **Relations claires et équilibrées dans Forez Est**

- Clect : transfert des budgets annexes prévus en 2026
- Fond de concours accordé / Contrat négocié en attente
- Révision du Pacte financier effectif au 01/01/2024

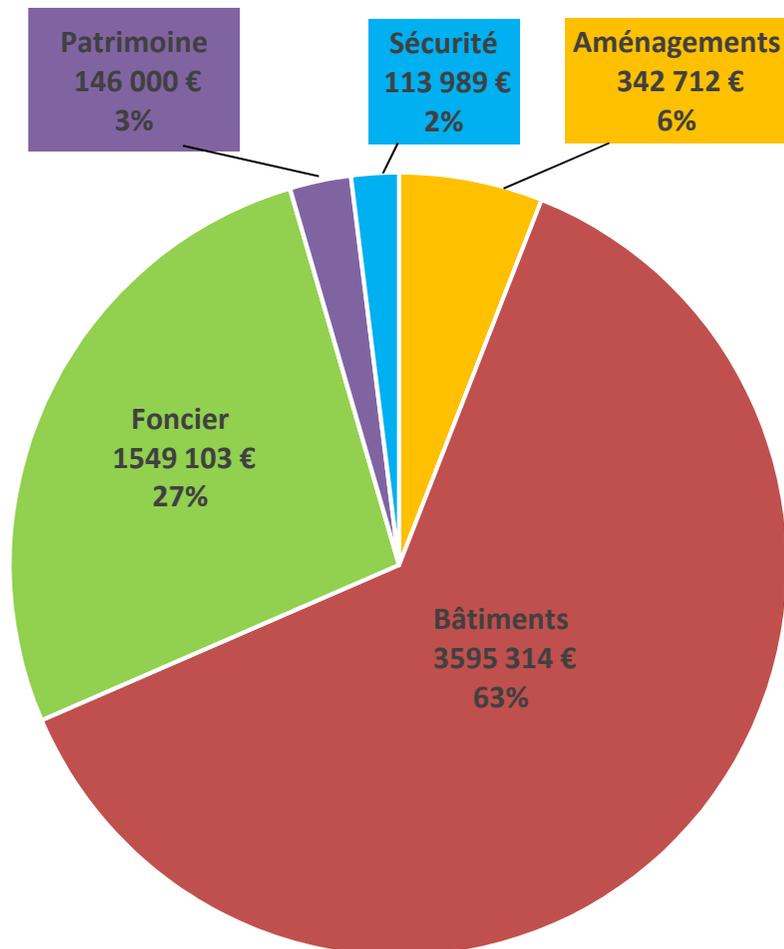
4 - Programmation des investissements Projets structurants

- **Poumons verts** : aménagements dans différents lieux de vie
- **Foyer des Travailleurs** : projet en cours
- **Médiathèque** : Démarrage du projet
- **Mairie** : Etude à programmer : agrandissement et réhabilitation
- **Conventions EPORA** :
 - A. Briand Halle commerciale
 - Triangle Planchet (OAP selon acceptation du PLU)
- **Mobilité en lien avec CCFE** : Abords Gare et pôle multimodal – ZA Murons

Poursuite de nos programmes en cours

- **Sécurité** : Développement parc cameras (Complexe I Laurent)
- **Passage en LED** : Poursuite du programme
- **Entretien Ecoles** : Ouvertures - Informatique - Mobilier – Jeux
- **Plan de sobriété** : Audit effectuée - Planification à déterminer selon l'échéance fixée à 2030

Investissement : dépenses 2024



Bâtiments : plus de 85 % investis sur le Foyer des travailleurs et la Médiathèque

Foncier : 84 % concerne les conventions passées avec EPORA

Aménagements : Voirie - Réseaux éclairage public - Rénovation énergétique – Poumons verts

Prospective budgétaire

Aménagements	Libellé	Budget 2024
2019-101	TRAVAUX VOIRIE ET EAU PLUVIALE	132 000,00 €
2019-105	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	15 000,00 €
2019-108	AVENUE PACCARD ET ABORDS	158,47 €
2020-100	REAMENAGEMENT PARC MAGNINY	3 504,00 €
2021-100	COMPLEXE IRENEE LAURENT	27 000,00 €
2023-100	TRANSITION ENERGETIQUE	17 000,00 €
2023-101	POUMONS VERTS	10 000,00 €
2023-102	EP ABORDS GARE / AV PLANCHET	8 000,00 €
204	Subvention d'équipement (enfouissements réseaux secs)	130 050,00 €

Prospective budgétaire

Bâtiments	Libellé	Budget 2024
2013-102	REAMENAGEMENT MAIRIE	3 000,00 €
2016-106	REHAB FOYER DES TRAVAILLEURS	1 386 249,77 €
2019-102	INVESTISSEMENTS ECOLES	80 000,00 €
2019-103	INVESTISSEMENTS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	100 000,00 €
2021-101	MEDIATHEQUE	2 026 064,60 €

Foncier	Libellé	Budget 2024
1987-100	INTEGRATION VOIRIES LOT	4 500,00 €
2010-105	ACQUISITION FONCIERE	241 000,00 €
2015-102	VEILLE FONCIERE (EPORA)	1 303 603,00 €

Prospective budgétaire

Patrimoine	Libellé	Budget 2024
2003-101	CONCESSIONS CIMETIERE	15 000,00 €
2019-100	EQUIPEMENT GENERAUX	101 000,00 €
458	ALIGNEMENT DE VOIRIE RUE DU CHEMIN VERT	1 000,00 €
202	FRAIS D'ÉTUDES ET DE RÉVISION DES DOCUMENTS D'URBANISME	29 000,00 €

Sécurité	Libellé	Budget 2024
2014-102	SECURITE VIDEO PROTECTION	37 773,72 €
2019-104	TRAVAUX ELECTRICITE EXTERIEURE	76 215,68 €

5 - Analyse de l'endettement

Un désendettement maintenu avec un ratio risque de 4,9 ans

	Dette au 01/01/2023	Remboursments	Intérêts	Emprunts nouveaux	Dette au 31/12/2023
Commune	7 089 919 €	823 873 €	144 039 €	800 000 €	7 066 045 €
Eau	63 583 €	16 679 €	2 177 €		46 904 €
Assainissement	2 033 694 €	161 081 €	37 855 €		1 872 613 €
TOTAL	9 187 196 €	1 001 633 €	184 071 €	800 000 €	8 985 562 €

L'endettement global a diminué de 201 634 €.

Au 31/12/2023, rapporté à la population, l'encours de la dette correspond à 775 € par habitant (781 € en 2022).

6 - Budget annexe : eau

OBJECTIF : Couvrir les frais financiers des emprunts et une partie des dépenses d'investissement par l'autofinancement

Prévision de transfert à l'investissement de 175 000 euros en 2024

❖ Pas d'augmentation du prix de l'eau

❖ Excellent niveau de rendement grâce à une vigilance accrue de nos techniciens

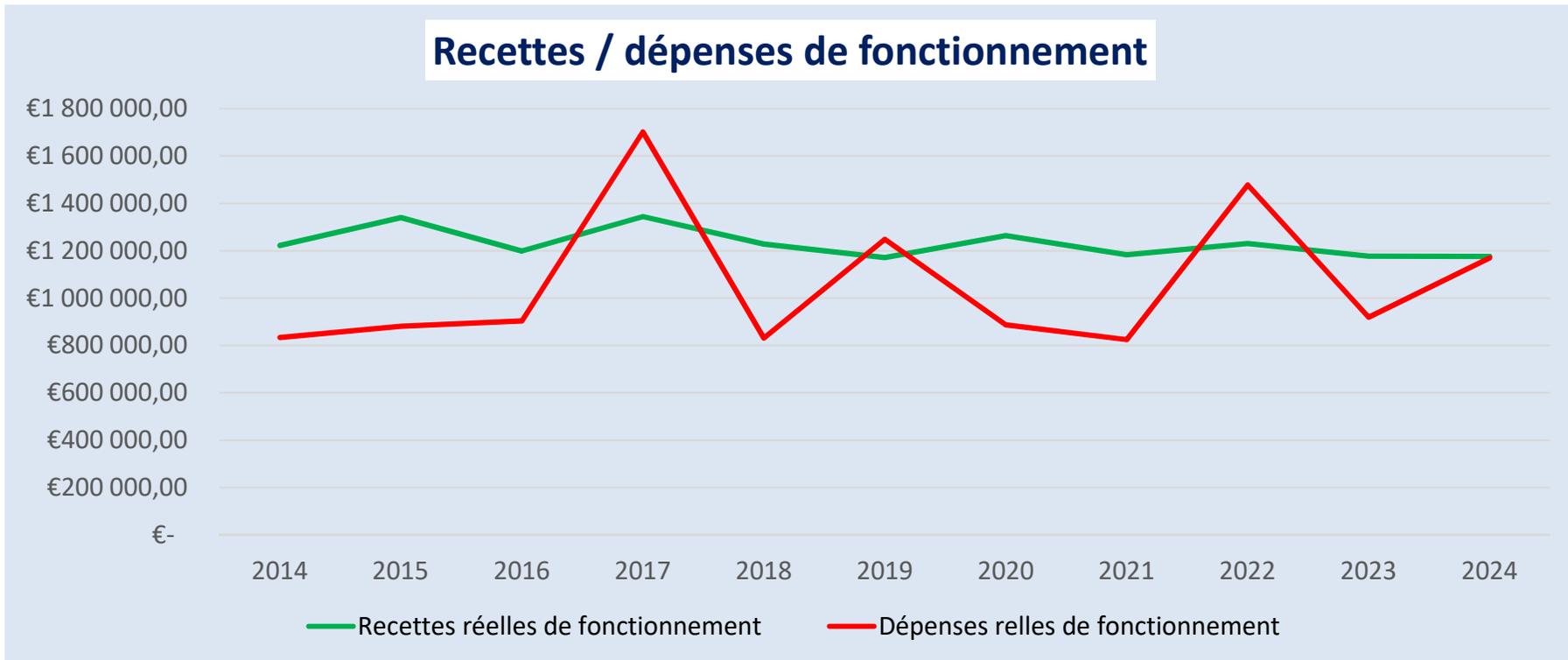
CONSOMMATION EAU EN M3

ANNEE	PRODUCTION PUIITS		ACHATS SIPROFORS	TOTAL ACHATS + PRODUCTION	PERTE		DISTRIBUE VENDU
	QUANTITE	%			QUANTITE	%	
2019	0	0,00%	672 169	672 169	11 981	1,78%	660 188
2020	0	0,00%	800 036	800 036	73 156	9,14%	726 880
2021	0	0,00%	648 552	648 552	-23 321	-3,60%	671 873
Moyenne 20-21	0	0,00%	724 294	724 294	24 918	3,44%	699 376
2022	0	0,00%	709 833	709 833	11 154	1,57%	698 679
2023	0	0,00%	689 729	689 729	29 302	4,25%	660 427

A/A-1 : Impact des restrictions réglementaires sur notre consommation d'eau.

Fonctionnement

❖ Pas de recours à l'emprunt depuis 2013 et extinction de la dette prévue en 2028



**Des recettes importantes sont constatées comme chaque année.
En 2026, transfert de la compétence à CCFE.**

Dépenses d'investissement

N° Opération	Libellé	Budget 2023	Liquidé	Budget 2024
2008-100	AEP renforcement réseaux	70 065,31 €	0,00 €	70 000,00 €
2010-101	Equipements et travaux généraux *	247 455,03 €	144 283,33 €	330 703,51 €
2015-100	AEP gare et Planchet	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
2019-102	AEP Paccard et abords	304 193,45 €	272 318,90 €	597,95 €
2021-100	AEP Rue du Gabion	14 216,37 €	6 615,33 €	528,34 €

* Château d'eau – Remplacement regards compteurs

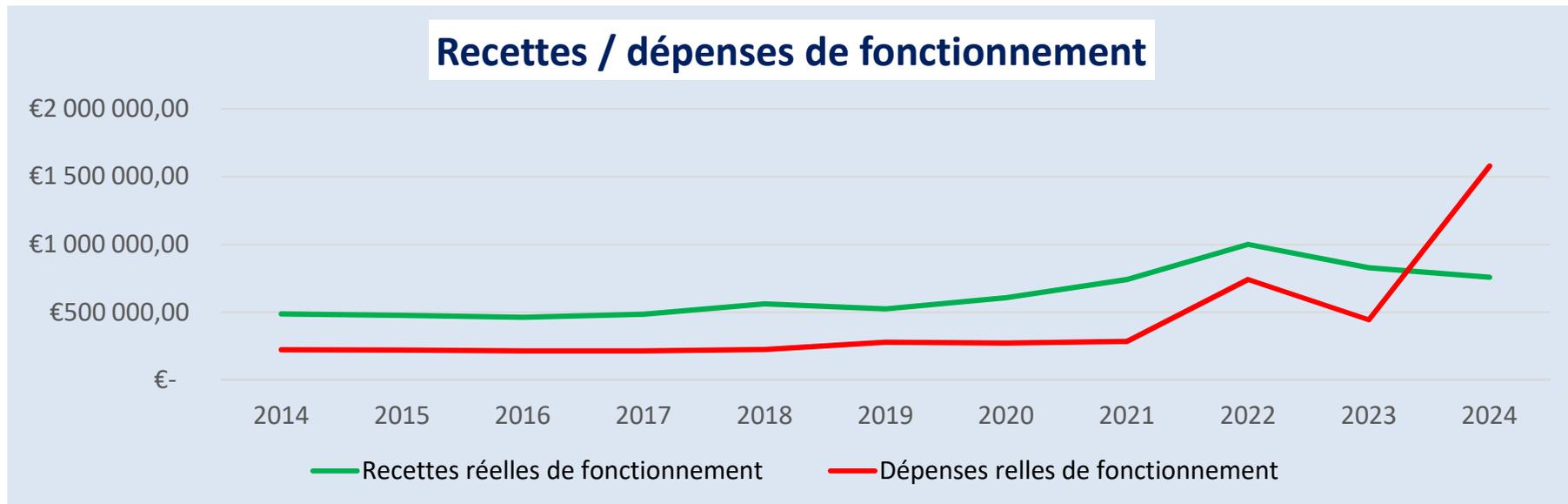
Budget annexe : assainissement

OBJECTIF : Couvrir les frais financiers des emprunts

Pas de transfert à l'investissement en 2024

❖ **Programme des travaux de mise en séparatif en lien avec CCFE**

❖ **Pas de recours à l'emprunt**



- Des dépenses prévisionnelles très importantes composées par une trésorerie abondante réparties sur les chapitres des charges générales et autres charges financières compte tenu de l'interdiction de transfert au budget général.
- En 2026, transfert de la compétence à CCFE.

Dépenses d'investissement

N° Opération	Libellé	Budget 2023	Liquidé	Budget 2024
2008-100	Renforcement réseaux	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
2011-102	Equipement et travaux généraux	136 806,51 €	17 479,70 €	260 120,62 €
2015-101	EU Abords gare/Planchet	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
2016-100	Mise aux normes du réseaux	95 000,00 €	0,00 €	95 000,00 €
2019-102	EU Paccard et abords	577 573,79 €	517 227,79 €	2 887,89 €
2022-100	EU Rue du Gabion	98 430,32 €	5 904,77 €	570,87 €

**MERCI
POUR
VOTRE ATTENTION**

Vos questions ?